



ECOSOC • Integration Segment (27–29 May, 2014)
SUSTAINABLE URBANIZATION

**BUILDING
THE FUTURE**
we WANT

BURKINA FASO

Contribution to the 2014 United Nations Economic and Social Council (ECOSOC) Integration Segment

**Segment de l'intégration du Conseil Economique et Social (ECOSOC)
des Nations Unies**
- Thème : "Urbanisation durable" -

CONTRIBUTION DU BURKINA FASO

Introduction

Le Burkina Faso, pays de l'Afrique Occidentale, d'une superficie d'environ 274 200 km², compte environ 16 millions d'habitants.

Malgré un taux d'urbanisation parmi les plus faibles en Afrique, l'histoire récente indique une dynamique de croissance urbaine continue aussi bien dans le taux que dans le degré. Avec 49 villes aujourd'hui, le pays n'en comptait que 02 à son accession à la souveraineté internationale en 1960. Dans le même temps, le taux d'urbanisation est passé successivement de 6,4% en 1975 à 12,7% en 1985 puis à 15,5% en 1996. Il était de 22,7% en 2006 et est estimé à 26% aujourd'hui. Les perspectives situent le taux d'urbanisation à 35% en 2026¹.

1. Quelle a été l'expérience de votre pays en vous servant de l'urbanisation comme un outil pour l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

Le rôle moteur des villes dans le développement a été perçu assez tôt par les autorités post-coloniales du Burkina Faso. Si les premières années de l'indépendance ont été marquées par des politiques urbaines hésitantes, la donne va changer à partir de 1983, début de la période révolutionnaire.

Avant la révolution, le lotissement a été l'outil privilégié de production de l'espace urbain, les autorités révolutionnaires, devant le constat de sous urbanisation du pays ont entrepris des actions d'envergure dont l'innovation majeure a été, en matière de gouvernance urbaine, l'adoption de la loi portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso en 1984 qui a introduit le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) comme document de planification pour orienter le développement socio-économique et spatial à long terme des villes du pays.

Cette loi a permis de doter, au lendemain de son adoption, les 02 principales villes du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) en schémas directeurs dument approuvés, respectivement en 1986 et en 1990. Les efforts de planification du développement urbain ont aussi concerné les autres villes du pays où 35 schémas directeurs ont été élaborés²

¹ Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain du Burkina Faso - 2008.

² Il est à noter que ces rapports n'ont pas été adoptés dans les formes

A l'approche du terme du SDAU de Ouagadougou, une nouvelle étude a été entreprise dans le sens de donner une vision métropolitaine à la capitale. Cela a donné lieu successivement à :

- la conception et la mise en œuvre du Projet Village-Centre de la Banlieue de Ouagadougou (PVCBO) dont l'objectif est d'assurer l'équilibre territorial par des actions de développement de la zone d'influence immédiate de la Capitale ;
- l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga (SDAGO) : émanation du PVCBO, il a permis d'intégrer directement l'hinterland à la dynamique urbaine de la Capitale dont l'espace vital s'étendait déjà au delà de ses limites administratives.

2. Quels genres d'investissement ont été réalisés dans vos villes pour en faire des pôles de développement durable ?

En matière d'investissement, il est à noter que la configuration des deux (02) principales villes est la résultante, dans les grands traits, de la mise en œuvre des orientations des SDAU. En effet, les principales réalisations structurantes découlent des orientations des schémas directeurs :

- rénovation des quartiers anciens et du centre-ville ;
- aménagement de zones d'activités économiques (ZACA 1 et 2, ZAD 1 et 2, industries, ...)
- création de voie de contournement pour une mobilité fluide ;
- construction de logements sociaux et économiques, ...

Par ailleurs, les autres villes ont fait l'objet de programme de développement, avec l'appui des partenaires financiers:

- les Projets de Développement Urbain (PDU 1 et 2) et le Projet d'Amélioration des Conditions de Vie Urbaines (PACVU ou PDU 3) : leur mise en œuvre ont permis de renforcer l'urbanité des villes de Ouagadougou et de Bobo, notamment en matière d'assainissement et de gestion urbaine.
- le projet Pôles Régionaux de Développement (PDU 4) avec l'appui de la Banque Mondiale : ce projet a permis le renforcement des équipements urbains par la construction de voies et l'élaboration de schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme dument adoptés pour douze (12) capitales régionales du pays.

Aussi, en vue de renforcer le développement socio-économique des villes, il a été initié la célébration tournante de la fête nationale de l'indépendance. Cette manifestation donne lieu annuellement à des investissements structurants et à la construction de logements dans les villes capitales régionales.

3. Comment abordez-vous d'une manière intégrée les défis spécifiques de l'urbanisation ?

Au Burkina Faso, les défis de l'urbanisation se posent en terme de :

- maîtrise de la croissance démographique ;
- maîtrise de l'étalement spatial ;
- création d'emploi ;
- équipement urbain ;
- accès aux services sociaux de base (eau, électricité, santé, assainissement, ...) ;
- accès au logement décent ;

Nous sommes conscient que ces défis ne sauraient être relevés dans des approches sectorielles isolés. C'est pourquoi nous nous inscrivons dans une démarche cohérente et intégrée qui est celle de la planification territoriale qui permet d'adresser les défis de façon intégrée, cohérente et durable. Pour ce faire, il y a :

- l'adoption en cours du schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) ;
- le projet d'élaboration de l'armature urbaine nationale pour avoir une lisibilité sur la structuration du réseau urbain national et permettre une intervention avisée.

4. Quels types de structures institutionnelles sont en place dans votre pays pour une gouvernance efficace, l'élaboration des politiques et la planification de l'urbanisation durable ?

La volonté manifeste relever les défis de l'urbanisation s'est traduite sur le plan institutionnel, par l'érection en 2006 d'un département plein en charge de la question de la ville (le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme)³.

Les actions entreprises sous la houlette de ce nouveau département ont conduit successivement à :

- l'élaboration et l'adoption de la **loi n°17-2006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso**, cadre légal de référence pour l'action urbaine.

Cette loi a institué :

- le SDAU et le POS comme document de planification des villes et
- les structures consultatives (Conseil National, Commissions Régionales et Communales de l'Urbanisme et de la Construction) pour appuyer l'Etat et les Collectivités Territoriales dans les actions d'urbanisme et de construction.

³ Avant 2006, le secteur de l'urbanisme était confié à un service technique au sein du département en charge des infrastructures et des transports et au mieux, il y a eu par moment un ministère délégué en charge des questions urbaines.

- l'élaboration et l'adoption en 2008 de la **politique nationale de l'habitat et du développement urbain et son plan d'action 2009-2018** : ce document cadre a pour objectif général de *créer les conditions pour l'amélioration du cadre de vie des populations en renforçant la contribution des villes à la lutte contre la pauvreté.*

5. Quelles sont les innovations et les partenariats qui démontrent la pertinence de l'urbanisation dans l'intégration des trois dimensions du développement durable dans votre pays ?

Conscient que la ville durable est la ville construite sur la base de documents de planification, les actions prioritaires dégagées par les douze (12) SDAU des capitales régionales ci-dessus évoqués font l'objet actuellement d'une formulation de Programme de Développement Urbain (PDU). Des négociations sont en cours actuellement avec la Banque Mondiale pour l'accompagnement financier.

Actuellement, il est consenti au titre du budget de l'Etat, l'élaboration des outils de planification et il est également envisagé la mise en place d'un Programme Spécial d'élaboration concomitante des SDAU et des POS pour doter à brève échéance, les autres villes de cadre de référence pour un développement durable.